LE PRÉJUDICE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) POUR LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES

SAFETY BRIEFING

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de handicap dans le monde, et le motif d'arrêt de travail le plus fréquent en Europe. À l'échelle régionale, 66% des ouvriers et des opérateurs machines se sont déclarés atteints de TMS en 2016[1].

> **"[...] le motif d'arrêt de travail le plus fréquent en Europe."**

COMPRENDRE LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

D'après l'enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) 2016, les salariés qui consacrent 12 heures par semaine à l'exécution de tâches impliquant des gestes répétitifs de la main ou du bras courent davantage le risque de présenter des TMS[1]. Ces TMS s'accompagnent généralement d'une gêne et d'une douleur qui peuvent s'aggraver en l'absence d'une prise en charge rapide. Ils ont également des conséquences majeures sur la qualité de vie, à court terme comme à long terme.

S'il existe plusieurs types de TMS, le plus fréquent parmi les salariés industriels est le **syndrome du canal carpien**. En l'absence de traitement, la compression du nerf médian passerait à la chronicité (arrêts de travail en série) avec handicap avéré dans 5 à 10% des cas.[2]. Les TMS peuvent toucher les membres supérieurs et inférieurs. Voici quelques exemples :

- **Tendinite**
- **Entorse des ligaments**
- **Déchirure de la coiffe des rotateurs**
- **Épicondylite**

De plus, il est important de comprendre la différence entre TMS aigus et TMS chroniques. La plupart des **TMS d'origine professionnelle** sont des troubles d'accumulation résultant de la **répétition des mêmes gestes** sur une longue période. On parle alors de TMS chroniques. Au contraire, les TMS aigus sont le résultat d'un traumatisme subi par le corps (p. ex. une fracture survenue lors d'un accident).

Ces TMS s'accompagnent généralement d'une gêne et d'une douleur qui peuvent s'aggraver en l'absence d'une prise en charge rapide.

TMS : LA DOULEUR À RETARDEMENT

> **“[...] comme le fait de soulever un objet lourd, voire en cas de légère contraction lors d’un mouvement réalisé dans une mauvaise posture.”**

Les TMS sont principalement causés par la contrainte subie en effectuant des gestes répétitifs de manière prolongée. Lorsqu’une personne réalise des tâches répétitives ou des travaux manuels fastidieux sur une longue durée, les muscles, les nerfs et les tendons de la main, du poignet, du bras et du dos sont davantage soumis aux tensions.

Ces tensions peuvent s’amplifier en cas d’effort excessif soudain, comme le fait de soulever un objet lourd, voire en cas de légère contraction lors d’un mouvement réalisé dans une mauvaise posture. À défaut de prendre des précautions, les TMS peuvent occasionner des blessures nécessitant parfois une intervention chirurgicale. Néanmoins, l’espoir reste permis puisqu’il est possible d’agir précocement pour prévenir les TMS, qu’ils soient aigus ou chroniques.

MISE EN ŒUVRE DES RÉGLEMENTATIONS EN LA MATIÈRE

> **“Cette démarche sans précédent vient renforcer le rôle joué par les chargés de sécurité dans la réduction d’un tel risque.”**

Les secteurs comme la grande distribution, l’agro-alimentaire, la métallurgie, la logistique, l’automobile, le BTP et la propreté concentrent la majorité des cas de TMS. En conséquence, divers organismes comme la CRAMIF (Caisse Régionale d’Assurance Maladie d’Île-de-France) encouragent de manière constitutionnelle la mise en œuvre de solutions préventives, l’échange de connaissances et la formation au sujet des TMS[4].

L’Assurance Maladie a mis en œuvre un programme TMS Pro visant à faire baisser la sinistralité pour 8.000 entreprises touchées par les TMS en France, en privilégiant la prévention et la formation en amont. Cette démarche sans précédent vient renforcer le rôle joué par les chargés de sécurité dans la réduction d’un tel risque, tout en privilégiant l’information et la fourniture des équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires dans l’intérêt des salariés[4].

COÛT DES TMS POUR LES SALARIÉS ET LES ENTREPRISES

Le coût moyen de traitement d'un syndrome du canal carpien s'élève à plus de 12 000 euros.[5] En plus des coûts directs et indirects des TMS, sont à prendre en compte d'autres éléments tels que la baisse de productivité des entreprises, la perte de compétence, l'absentéisme et la désorganisation du poste de travail.

Ce sont précisément les raisons pour lesquelles Ansell s'efforce de proposer des solutions ergonomiques sur le lieu de travail. L'intervention précoce, au travers d'une amélioration des techniques de travail, l'adoption de pratiques sécuritaires et, plus important encore, la mise à disposition d'EPI respectueux de l'ergonomie, sont indispensables pour minimiser la douleur musculo-squelettique.

Le coût moyen de traitement d'un syndrome du canal carpien s'élève à plus de 12 000 euros.[5]

LA PRÉVENTION, UN ENJEU ESSENTIEL À LA PROTECTION

Il est impératif de comprendre la cause profonde des TMS pour favoriser leur prise en charge au travail. Parmi les mesures de prévention préconisées figurent le renforcement des actions de sensibilisation sur les TMS, la mise en place d'exercices d'étirement au travail et l'utilisation d'outils et de gants ergonomiques qui permettront aux salariés de respecter leurs articulations et de réduire ainsi les tensions à l'origine des TMS. Toutefois, il ne faut pas choisir sa solution de protection à la légère, car le port d'un gant inadapté peut engendrer d'autres risques, voire aggraver les tensions et la fatigue des mains. Il est donc primordial d'opter pour un modèle ergonomique spécialement adapté aux conditions et aux tâches pour lesquelles il est destiné, de façon à créer un environnement de travail sûr, propice à l'implication optimale des salariés.

Au service de la sécurité depuis plus de 100 ans, Ansell protège des millions de salariés à travers le monde en leur proposant des solutions innovantes. Notre gamme de gants avec une certification ergonomique prouve tout l'intérêt que nous portons à la sécurité. Les essais rigoureux réalisés en laboratoire démontrent que nos gants réduisent considérablement les efforts musculaires de la main lors des tâches répétitives, par rapport au travail à mains nues[3]. En parvenant à réduire la fatigue des mains et à favoriser la prévention des TMS, nous avons ainsi pu réorienter nos efforts vers l'optimisation de l'expérience utilisateur.

Le plus important pour nous reste de veiller à ce que tous les salariés soient en pleine possession de leurs moyens pour exercer efficacement leur métier, tout en appréciant **#lesmomentsquicomptent** et en bénéficiant d'une meilleure qualité de vie.

> **“il est donc primordial d'opter pour un modèle ergonomique spécialement adapté [...]”**

SOURCES :

1. Enquête européenne sur les conditions de travail (EWCS) 2016
2. Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS), France
3. Livre blanc sur l'ergonomie de la série HyFlex 11-93X
4. Enquête interne réalisée par Ansell
5. Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Ansell Healthcare Products LLC
111 Wood Avenue, Suite 210
Iselin, NJ 08830 États-Unis

Ansell Healthcare Europe NV
Riverside Business Park
Blvd International, 55,
1070 Bruxelles, Belgique

Ansell Limited
Level 3, 678 Victoria Street,
Richmond, Vic, 3121
Australie

Ansell Services (Asia) Sdn. Bhd.
Prima 6, Prima Avenue,
Block 3512, Jalan Teknokrat 6
63000 Cyberjaya, Malaisie

Ansell ainsi que les noms de produits suivis des symboles ™ et ® sont des marques commerciales ou déposées d'Ansell Limited ou d'une de ses filiales, sauf indication contraire.
© 2020 Ansell Limited. Tous droits réservés.

SAFETY BRIEFING